



### AIDES

# Prêts d'honneur Initiative Nouvelle-Aquitaine (Création, reprise, et développement d'entreprise)

#### Publics concernés

- #Entreprise

#### Domaines secondaires

- [#Économie territoriale](#)
- [#Création d'entreprise](#)
- [#Reprise d'entreprise](#)

Les fonds Initiative en Nouvelle-Aquitaine ont pour objectif, par l'attribution de prêts d'honneur (PH), de soutenir la création, la reprise et le développement d'entreprise dans les secteurs d'activité traditionnels (artisanat, commerce, industrie, tourisme, services).

## Objectif

Soutenir la création, la reprise et le développement d'entreprises des secteurs d'activité traditionnels, en accordant des prêts d'honneur à taux zéro.

## B&eacute;n&eacute;ficiaire

#### La création ou la reprise d'entreprise

- Entreprises de l'artisanat,
- Entreprises du secteur du commerce (hors grande distribution + 300 m<sup>2</sup>),
- Entreprises du secteur du tourisme,
- Entreprises du secteur de l'industrie,
- Entreprises du secteur des services.

#### La croissance et le développement d'entreprise

- Entreprises qui ont plus de 3 ans d'existence,

- Pour bénéficier de ce prêt, il faut déjà avoir été accompagné et financé par le Réseau Initiative dans la création ou reprise de son activité,
- Entreprises de l'artisanat,
- Entreprises du secteur du tourisme,
- Entreprises du secteur de l'industrie,
- Entreprises du secteur des services,
- Entreprises du secteur du commerce.

## Montant

---

### Montant de l'aide pour la création ou la reprise

- Montant du prêt pour la création : entre 3 000 € et 30 000 €.
- Montant du prêt pour la reprise : entre 3 000 € et 30 000 €.
- Durée du prêt : 2 à 5 ans et 7 ans possible pour les reprises.
- Différé de remboursement possible de 6 mois maximum.
- 80 000 € maximum prêté par entreprise.
- Prêt bancaire complémentaire obligatoire.

### Pour la croissance et le développement d'entreprise

- Montant du prêt pour le développement : entre 3 000 € et 40 000 €.
- Durée du prêt : 60 mois soit 5 ans maximum.
- Différé de remboursement possible de 12 mois maximum.
- Prêt bancaire complémentaire obligatoire.

## Critères de sélection

---

Le siège social ou domicile du bénéficiaire doit être sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise ne doit pas être en difficulté selon la définition européenne.

## Comment faire ma demande ?

---

Prendre contact avec les plateformes du Réseau Initiative présentes dans chaque département de la Région Nouvelle-Aquitaine en utilisant la [carte des plateformes Initiative](#) pour localiser l'implantation de son entreprise et avoir un contact direct.

Contact : Initiative Nouvelle-Aquitaine - Isabelle CARABAJAL - 05 53 35 80 39